



Le Chavannus

notre journal – votre actualité – des textes – notre histoire

ÉDITORIAL

Voici déjà le retour du printemps et son lot de travaux extérieurs : remettre en ordre la terrasse, tailler les rosiers, biner, planter, tondre et éliminer les déchets en respectant les nouveaux horaires de la déchetterie.

Cette année, le printemps a déjà démarré en fanfare et même en Guggenmusik !! La première édition du Carnaval a remporté un joli succès pour le plaisir des grands et des petits. Certains ont osé le déguisement et nous avons pu, une nouvelle fois, apprécier l'imagination et la créativité des maîtresses pour que les élèves de nos classes fassent pleinement partie de la fête. (Les photos de cette journée paraîtront dans le prochain numéro).

Cette nouvelle saison voit également l'arrivée de deux collaboratrices dans la rédaction de votre journal local et nous nous réjouissons de mettre à profit leurs idées pour vous apporter encore plus de contenu et de diversité chaque trimestre.

D'importants travaux vont occuper la vie du village durant cette année. Les travaux visant à améliorer notre mobilité ont démarré et, pour l'instant, les fabricants de bouchons mènent la partie, face aux adeptes de l'esprit mobile. Affaire à suivre. La nouvelle voirie va bientôt sortir de terre et les travaux de rénovation de l'auberge devraient démarrer d'ici l'été, si tout va bien.

Allez, laissons le printemps aller à son rythme et admirons la nature qui se réveille !

la rédaction



CELA ARRIVERA DEMAIN

| | |
|---------------------------|--|
| 3 au 20 avril | Vacances de Pâques |
| 22 au 25 mai | Concours hippique au manège de la Sallivaz |
| 14 juin | Votations fédérales |
| 20 juin | Journée sportive intercommunale |
| 3 juil. au 24 août | Vacances d'été |

Le printemps - 20 mars à 23h46



SOMMAIRE

| | |
|--------|-------------------------------------|
| Page 2 | Conseil communal - Municipalité |
| Page 3 | C'était Noël |
| Page 4 | Concours hippique - Brûlé de sapins |
| Page 5 | Courrier - Eisstockschiessen |
| Page 6 | Archives - Infos |
| Page 7 | Chronique immobilière |
| Page 8 | Lieux croisés |

CONSEIL COMMUNAL

Séance du 27 novembre 2014

Le budget de la bourse communale pour 2015 est accepté par 28 voix et une abstention.

Modification du règlement du Conseil communal : ce règlement a dû être adapté au règlement-type proposé par le Canton.

Demande de crédit de CHF 2'300'000.- pour la construction d'une nouvelle voirie. Située sur la parcelle Praz-Dupuis, en face des locaux de la maison Slatkine, ce bâtiment est appelé à remplacer l'actuel hangar situé derrière l'auberge, qui ne répond plus aux besoins actuels de la voirie. Ce préavis est accepté à l'unanimité.

Communications de la Municipalité :

- a) Ligne de bus pour le Centre commercial : plusieurs variantes sont étudiées. Demeure la question du financement.
- b) Abrisbus à la gare de Coppet : toujours à l'étude.
- c) Projet « piscine-patinoire » aux Rojalets : quelques oppositions doivent être levées avant de pouvoir démarrer les travaux.

Propositions individuelles :

- a) Demande d'un container à plastique plus volumineux à la déchetterie.
- b) Nuisance du bruit de l'autoroute. Un revêtement phono-absorbant a été déposé sur les voies côté Jura. Attendre la suite des travaux pour réévaluer ces nuisances.



MUNICIPALITÉ - QUELQUES LIGNES À PROPOS DE NOTRE AUBERGE

Voilà quelques mois déjà que l'auberge communale a fermé ses portes, un peu avant l'échéance du bail de gérance prévue pour fin mars 2015. Bon nombre d'habitants doivent s'interroger sur le devenir de cet établissement...mais avant de parler de son futur, profitons en pour retracer en grandes lignes son histoire.

Ce bâtiment a été construit au 18^{ème} siècle, son architecture est caractérisée par des façades constituées de moellons maçonnés et crépis avec des chaînages d'angle en pierres naturelles. Au fil des ans, il a accueilli diverses activités impliquant plusieurs transformations des locaux dont une reconstruction en 1862. En 1959, la commune de Chavannes-de-Bogis, alors propriétaire des lieux, ne peut entreprendre les travaux nécessaires à son entretien faute de moyen financier et décide de le vendre. Cette rentrée d'argent permettra la construction d'une école.

En 1996, lors d'un recensement effectué par le Département des travaux publics et aménagement du territoire, le bâtiment est déclaré d'intérêt architectural et historique. Il est dès lors protégé par la loi sur la protection des bâtiments, ses caractéristiques principales devront être conservées. En 2003, une expertise est réalisée par une société spécialisée dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration. Elle relate la vétusté des locaux et préconise une complète redistribution et modernisation des locaux. En septembre 2010, dans le but de conserver une auberge au sein du village, la Municipalité présente un préavis pour le rachat du bâtiment au Conseil communal qui l'accepte. Après 50 années en main privée, l'établissement est à nouveau propriété de la commune.

A ce jour, plus de dix ans se sont écoulés depuis la date de l'expertise et la plupart des installations de l'établissement sont obsolètes : chauffage, isolation, ventilation, etc. La poursuite de son exploitation ne peut se faire sans entreprendre de gros travaux de rénovation. La Municipalité travaille depuis près d'une année sur ce dossier, en septembre 2014 le Conseil communal acceptait un crédit d'étude permettant à l'architecte mandaté de fournir les prestations suivantes : projet de l'ouvrage, étude de détails, devis, plans d'appel d'offres, comparatif des offres et dossier définitif des coûts de constructions.

En ce début 2015, la mise à l'enquête du projet est terminée, les appels d'offres sont en cours et certaines déjà retournées. L'étude comparative de ces soumissions se terminera début avril et permettra le calcul du coût global de la rénovation. La Municipalité prévoit de présenter au Conseil communal un préavis pour le financement de ces travaux au début du mois de mai. En cas d'acceptation, le chantier pourrait démarrer avant l'été pour une durée d'environ 18 mois. Pourquoi pas une réouverture avant fin 2016 ?

NOËL DES AÎNÉS - 11 décembre 2014

Ils étaient nombreux les Aînés de nos communes à venir le 11 décembre dernier au centre communal pour célébrer Noël ensemble : plus de 100 ! Les tables étaient décorées avec goût et chacun a apprécié de retrouver Michel Golay aux fourneaux.

Après une anchoïade comme mise en bouche, il avait préparé une terrine de chevreuil avec salade de carottes et dés de gelée à la raisinée comme entrée, suivie de filet de porc, purée de pommes-de-terre au safran et trois variétés de chou-fleur, assiette de fromages et, pour le dessert, une mousse de fruits exotiques.

Les élèves de notre école ont fièrement, parfois timidement, présenté sur la scène poèmes et chansons pour offrir un moment d'émotion dans l'esprit de Noël.

Merci à tous ceux qui se dévouent en coulisse et au service pour que la fête soit belle.



NOËL DES ENFANTS - 20 décembre 2014

Comme le veut la tradition, le Père Noël a accueilli les enfants dans la cour de la ferme Faillettaz, pour le plus grand plaisir de toutes les personnes présentes.

La SDC avait tout préparé pour que chacun ne reparte pas le ventre vide ! Les enfants, eux, sont repartis avec des étoiles plein les yeux !! Merci Père Noël et ... à l'année prochaine.



CONCOURS HIPPIQUE OFFICIEL DU MANÈGE DE LA SALLIVAZ - 22 au 25 mai 2015

Cette manifestation poursuit son développement et va réunir plus de 1'500 participants durant les cinq journées de ce concours. N'hésitez pas à venir nombreux car tout le monde y est le bienvenu.

Vous trouverez sur place de quoi vous désaltérer et vous restaurer sans oublier les jeunes amateurs de hot-dogs ou de pizzas ! Un repas avec une animation «Country» est également organisé le samedi soir.

Les organisateurs espèrent que la population profite de cette occasion pour découvrir le milieu hippique et assister à des épreuves de très haut niveau.



BRÛLÉ DE SAPINS - 10 janvier 2015

Le traditionnel brûlé de sapins à la déchetterie a donné une nouvelle occasion à celles et ceux qui ont bravé le froid, de se réunir autour d'un apéro quasi-dinatoire et de partager les bonnes résolutions de la nouvelle année. Les employés communaux maîtrisèrent le feu des sapins de main de maître et chacun put partager des instants de grande convivialité.



COURRIER DES LECTEURS

Beaucoup d'encre a coulé à propos de la fusion des communes d'Asse et Boiron. La fusion de neuf communes était un projet de taille. Les municipalités concernées ont certainement voulu conduire leurs communes dans une direction qu'ils pensaient bonne pour leurs habitants et pour la région. Ils l'ont fait avec beaucoup de motivation et en donnant beaucoup de leurs temps.

En passant par ces villages nous avons pu constater par les diverses banderoles, pour et contre, que le sujet avait animé les populations de ces communes. On peut comprendre la déception des municipaux, vu le résultat, et qu'ils soient démotivés, désavoués et fatigués.

Mais comment est-il possible que les municipalités tentent d'amener leur commune dans une nouvelle voie importante qui demande beaucoup de temps, d'engagement et des frais sans trop s'occuper de la volonté de leurs concitoyens? Si les «neinsager» étaient plutôt 20-25 % on pourrait comprendre. Qu'on atteigne 70-80 % ne peut que suggérer que les municipaux en question n'étaient vraiment pas à l'écoute de la population! Lorsqu'on veut entamer une nouvelle étape importante au niveau d'une commune, il vaudrait mieux que la municipalité prenne le temps nécessaire auparavant pour mieux sonder la population. C'est une préparation supplémentaire mais qui finit par un gain de temps plus tard. Je peux voir certains municipaux jetant leurs mains dans l'air en disant, «Ah oui mais comment?» La réponse, là où il y a de la volonté de faire, on trouvera le moyen.

D'après tout, ils savent que la démocratie directe existe aussi au niveau communal !

Brian Williams



EISSTOCKSCHIESSEN

Mais qu'est-ce que cela peut-il bien être ? D'abord une petite définition :

L'Eisstock est un sport d'hiver très ancien ayant de nombreux points communs avec le curling. Sur la piste, deux équipes s'opposent, étant chacune munie de 8 disques (Eisstöcke). Les équipes jouent à chacune leur tour jusqu'à ce que tous les «Eisstock» soient lancés. Le but du jeu est de les lancer le plus près possible du palet (à l'image du cochonnet dans le jeu de pétanque).

Chaque année, depuis 2008, les Municipalités et employés communaux de Terre Sainte s'affrontent lors d'un tournoi sur la patinoire du château de Coppet. Cette année, les conditions météorologiques étaient parfaites, les équipes avaient effectué de nombreux entraînements et chacun était prêt.

La finale vit Chavannes-de-Bogis vaincre Bogis-Bossey sur le score sans appel de 1 à 0. La victoire fut magnifique et cette belle soirée se termina autour d'une sympathique fondue. A noter que notre commune est la première à remporter ce tournoi pour la troisième fois en huit ans. BRAVO !!



TOURNOI D'EISSTOCK DU 16.02.2015

Finale

| | | | | |
|----------------|---|---|------------------|--|
| BOGIS - BOSSEY | 0 | 1 | CHAV. - DE BOGIS | |
|----------------|---|---|------------------|--|

C'ÉTAIT HIER - IL Y A CINQUANTE ANS

Séance de Municipalité du 9 avril 1965 : une demande est présentée concernant la construction d'usines dans la zone industrielle; ceci demandera d'accorder certaines dérogations. La commune, solidairement avec Bogis-Bossey, a demandé un emprunt de CHF 200'000.- au Crédit Foncier Vaudois pour le Service des eaux.

Séance du 17 mai 1965: la Municipalité prend connaissance de diverses factures:

- intervention de la commune de Crassier lors de l'incendie de la ferme Bornet: CHF 52.-
- frais de transport pour une élève à l'école ménagère de Nyon durant l'année scolaire: CHF 85.-

le liseur d'encre passées



CARTES JOURNALIÈRES CFF

N'hésitez pas à aller sur le site internet de notre commune (www.chavannes-de-bogis.ch) et cliquez au bas de la page d'accueil «Cartes journalières CFF». Vous pouvez consulter en ligne les disponibilités de ces cartes journalières au greffe communal pour toute l'année 2015. Si vous avez «l'esprit mobile», ceci devrait vous intéresser au plus haut point.



DECHETTERIE : NOUVEL HORAIRE

Grande nouveauté pour l'horaire de la déchetterie : il n'y a plus qu'un seul horaire durant toute l'année.

| | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| Lundi – mercredi – vendredi : | 17h30 à 19h00 |
| Samedi : | 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 |



AVIS DE RECHERCHE

Qui a «emprunté» une plaque à gâteau en fer noir, 32 cm de diamètre, lors du récent Carnaval ? Cette plaque porte au dos le nom de son propriétaire, qui y tient beaucoup. Vous pouvez, si vous le souhaitez, la déposer au greffe communal.

Par ailleurs, la personne qui a «oublié» sa plaque à gâteau (avec grille) peut venir la récupérer sans frais durant les heures d'ouverture du même greffe communal.

Le Chavannus : toujours prêt à venir en aide à la population



CALENDRIER 2015

Un grand merci à Monsieur Clop, auteur de la magnifique photo qui illustre l'édition 2015 du calendrier communal.

LA MOBILITE IMMOBILE

La mobilité **douce** : imaginée par des citoyens érudits, qui souhaitent naïvement dupliquer un modèle urbain à la campagne. Dans un monde où le temps disponible se raréfie, qui peut imaginer que des habitants de Coppet se rendent en vélo à Chavannes Centre ou que la majorité des automobilistes décident de s'entasser dans des bus bondés pour se rendre à la gare ? Cela paraît illusoire. Une chose est certaine : les créatifs chefs de projet du Conseil régional ignorent aujourd'hui encore que d'incalculables bouchons se forment de part et d'autre du pont autoroutier et ailleurs ! Nous devrions peut-être les prévenir afin qu'ils modifient un de leur slogan : «Un projet fédérateur. A travers le programme de réorganisation, c'est toute une région qui se mobilise pour améliorer son réseau de transports publics.» Le Conseil régional a commencé ce travail en 2008 déjà. Pour quel résultat ? N'est-il pas dépassé par la mission qu'il s'est imposée ? Des réponses, un jour, peut-être.

La mobilité **encombrante** : pourquoi, depuis que l'on réorganise les transports, place-t-on de plus en plus de nouveaux arrêts de bus sur la voie de circulation et non en retrait ? N'y aurait-il pas à tout hasard une volonté «d'ennuyer» les conducteurs de voiture ? C'est consternant.

La mobilité **imposée** : réfléchir à tripler le prix de l'essence pour que les personnes qui doivent se déplacer soient obligées de choisir le mode de transport que des intellectuels estiment juste pour eux. C'est inquiétant.

La mobilité **entravée** : nous sommes de plus en plus nombreux dans notre région à partager un réseau routier datant des années soixante. Et si, soyons fous, en plus de créer des couloirs à grenouilles pour améliorer notre environnement, le Conseil régional réfléchissait à créer de réels axes de communication pour permettre aux bus, au métro, aux piétons, aux vélos et aux voitures de circuler ? Cela prouverait qu'il a «l'esprit mobile» et cela améliorerait utilement notre qualité de vie.

La mobilité **incandescente** : installer septante feux à différents carrefours, afin de permettre aux bus de respecter leurs horaires, est-ce une réponse au manque de mobilité et à l'accroissement des bouchons ? Pathétique.

La mobilité **muette** : c'est de cette mobilité dont notre région a besoin. Celle dont on ne parle pas, celle qui se fond dans le paysage et qui fait sens pour une large majorité d'habitants, celle qui prévoit une cohabitation entre transports publics, voitures et autres usagers. Il est malheureusement à craindre qu'elle ne restera qu'une mobilité **rêvée** ...

Rien ne bouge dans le monde immobile.

alain barraud



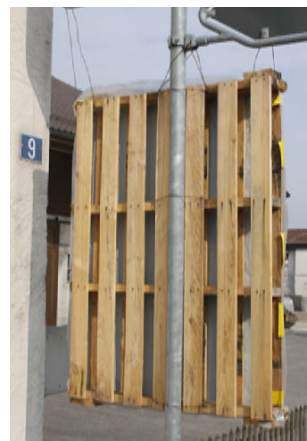
INSOLITE



Un chemin baptisé par un visionnaire

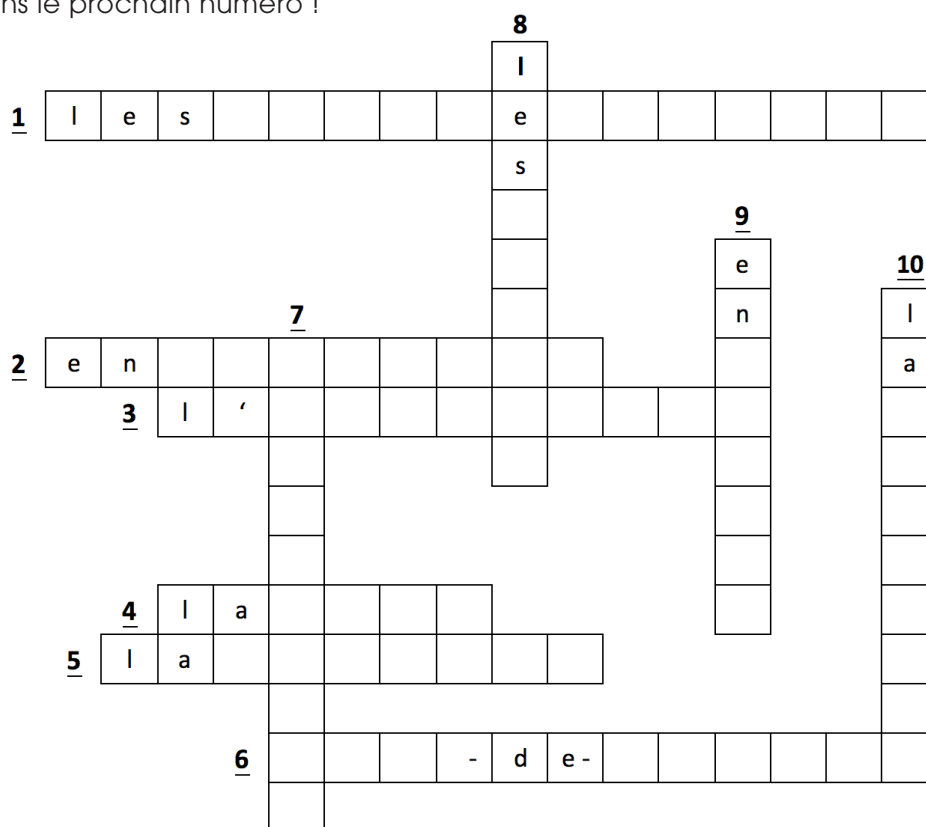


La mobilité ne tient qu'à un fil ...



LIEUX CROISÉS

Quelques noms de quartiers ou de lieux-dits de notre village se cachent parmi ces dix définitions. Réponses dans le prochain numéro !



1 : Nom vernaculaire de l'aulne glutineux familier des lieux humides et des bords de rivière.

2 : Lieux boueux / pré marécageux au bord de l'eau / du gaulois « marga ».

3 : Lieu où poussent des épineux, tel que l'épine noire ou l'aubépine.

4 : Coupe de bois faite en une seule fois.

5 : Endroit humide où poussent les saules.

6 : Petit replat en bordure.

7 : Du latin médiéval repoenitère

8 : Vignes grimpantes cultivées en association avec des arbres.

9 : Nom de métier: marchand de poix / vendeur de torche

10 : Habitat à bestiaux recouvert d'un toit de chaume. Petite construction en pierres sèches utilisé par les bergers notamment pour la confection du fromage.

Karla Meyer

LE JOURNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Ont participé à l'élaboration de ce numéro :

- Les co-rédacteurs
- La Municipalité
- Karla Meyer

Mise en page : Sandra Bornet

Tirage : 600 exemplaires

À disposition au greffe communal

L'été - 21 juin à 18h39

Le prochain numéro paraîtra au début de l'été.

Délai pour vos articles et réactions: 15 mai

Contact : lechavannus@hotmail.ch